



# RAPPORT FINANCIER 2015

## A. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

### 1. Les produits

**Les cotisations** des adhérents progressent en 2015 de 8 923,00€ à 9445,60€ soit une **hausse de 5,86%**. Le nombre de nos adhérents est stable, grâce à 3 nouvelles sections d'HLM mais aussi à de nouveaux adhérents, compensant ainsi la perte d'une soixantaine d'anciens adhérents.

Versement de la Sté « MON LOGIS » 152€ (accord collectif d'entreprise sur l'exercice du droit syndical).

**Les produits financiers** liés aux placements de la trésorerie atteignent un montant de 421,36€ contre 2 088,73€ l'exercice précédent, soit une baisse de 1 667,37€ due essentiellement à une mauvaise conjoncture boursière défavorable, d'une baisse des réserves financières et de la baisse du taux du livret A.

**Les produits exceptionnels**, sont dus essentiellement à une reprise sur exercice antérieur d'un montant de 2 089,90€, correspondent à une dette de M. JY HALGAND (289,90€ « Congrès de Lyon 2014 »), aux honoraires d'avocats de Mme Dolores POINSON (600€) et de M. JY HALGAND (1 200€).

Le Conseil Syndical dans sa majorité lors d'une réunion syndicale le 26 février 2016 a décidé de transférer la somme de 889,90€ du Compte de résultat 2015 au Bilan 2015.

Le Conseil Syndical dans sa majorité a décidé de passer en perte les honoraires d'avocat 2014 de M. JY HALGAND (**PV du 26 février 2016**).

### 2. Les charges

**Les achats de fournitures** restent stables par rapport à l'exercice précédent.

**Les services extérieurs** diminuent de 64,52€ grâce notamment au paiement d'une location de la boîte postale par exercice.

**Les autres services extérieurs** passent de 13 446,54€ à 12 086,94€ soit une baisse de 1 359,60€.

Ces baisses sont dues à plusieurs facteurs exceptionnels :

- Les règlements d'honoraires d'avocat pour un montant de 1 129€ (défense d'une Déléguée Syndicale) ont été transférés du Compte de Résultat 2015 à l'actif du Bilan 2015 sur décision du Conseil Syndical dans sa majorité.
- La régularisation du paiement d'une cotisation syndicale auprès de l'UNSA FESSAD. **Rappel :** En 2014 ont été versées 2 cotisations 2013 & 2014. Nous nous sommes mis en conformité vis-à-vis de l'UNSA FESSAD.

Ces hausses :

- Hausses des déplacements et missions qui passent de 3 955,18€ à 5 409,75€ soit une **hausse de 36,78%**, dues essentiellement au Congrès de l'UNSA à Montpellier.
- Souscription de 2 contrats « FREE Mobile ».
- La création d'un nouveau « site web » en 2014 qui engage des frais de maintenance annuelle d'un montant de 70€.

**Les charges sur exercices antérieurs** pour un montant de 1 200€ (honoraires d'avocat 2014 de M. JY HALGAND). Le Conseil Syndical a décidé de mettre définitivement un terme « **PV du 26 février 2016** » ainsi que la somme de 1 920€ (honoraires d'avocats 2015 de M. JY HALGAND).

**Les dotations et provisions** pour un montant de 289,90€ concerne M. JY HALGAND (congrès de Lyon 2014).

### **3. Les résultats**

1. **Le résultat des produits financiers** passe de 2 088,73€ en 2014 à 421,36€ en 2015.

2. **Le résultat des comptes courants** passe de 819,68€ à 844,58€ **Rappel** : clôture du compte « LBP » fin janvier 2015.

3. **Le livret A** passe de 14 010,19€ à 12 188,03€

4. **Le résultat des valeurs mobilières** passe de 42 608,67€ à 40 000,00€ (valeur au 31/12/2015 = 37 784,58€).

« **J'attire votre attention sur le risque de perte du capital**, placement à risque. »

5. **Le résultat net de l'exercice** passe d'une perte de 3 848,32€ en 2014 à une perte de 2 676,93€ en 2015.

## **B. ANALYSE FINANCIERE**

**Les cotisations de nos adhérents** s'élèvent à 9 445,60€ en **hausse de 5,86%** par rapport à 2014 ne permettent pas au SNPHLM UNSA de couvrir toutes les dépenses, d'où une **insuffisance de 4 405,93€** prise dans nos réserves financières qui passent de 57 438,54€ à 53 032,61€.

## **C. DIVERS**

1. **Loi** du 20 août 2008 et la comptabilité des syndicats en fonction du niveau des ressources.

Les seuils de ressources :

- Ressources inférieures à 2 000€ par an.
- Ressources supérieures à 2 000€ et inférieures à 230 000€.
- Ressources supérieures à 230 000€.

**La ressource** du SNPHLM UNSA étant de 6 287,63€ pour 2015 il sera établie selon la loi : un bilan, un compte de résultat et un tableau de ressources **sous forme simplifiée**.

### **2. La transparence financière**

Tous les syndicats doivent arrêter, approuver les comptes et les publier.

Ces comptes doivent être arrêtés par l'organe chargé selon les statuts.

L'approbation des comptes sera faite par l'Assemblée Générale des adhérents et/ou par la commission de contrôle. Ici aussi, les statuts le précisent.

### **3. La trésorerie du syndicat**

Le trésorier est le garant du bon fonctionnement de la trésorerie. Cela ne veut pas dire qu'il est responsable de tout, de toutes les opérations comptables et financières, de la collecte des cotisations. Il a un rôle d'organisation de ces opérations. Il doit aussi être lui-même contrôlé (par l'Assemblée Générale et/ou par l'instance collective désignée dans les statuts...).